

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DES VOSGES**

Association

ZI La Voivre – 21 allée des Chênes  
88000 EPINAL

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2024

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Association

ZI La Voivre – 21 allée des Chênes – 88000 EPINAL

-----  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

-----  
Exercice clos le 30 juin 2024

Aux membres de l'organe délibérant,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers lès Nancy, le 28 mars 2025

NEXIOM AUDIT  
Commissaire aux Comptes



Jérémy JUSNEL

## Bilan Actif

	Du 01/07/2023 au 30/06/2024			Au 30/06/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	13 977	13 977		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	114 176	99 266	14 910	18 825
Constructions	734 970	690 200	44 771	34 908
Installations techniques, matériel et outillages industriels	141 349	121 699	19 649	17 259
Autres immobilisations corporelles	254 691	164 826	89 865	72 487
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	53 310		53 310	53 281
Prêts	-250		-250	-250
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL I</b>	<b>1 312 223</b>	<b>1 089 967</b>	<b>222 255</b>	<b>196 511</b>
Comptes de liaison				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>II</b>			
Stocks et encours				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	399 961		399 961	462 060
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	282 899		282 899	332 030
Valeurs mobilières de placement	4 749 877	141 000	4 608 877	3 475 248
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	2 654 367		2 654 367	2 358 495
Charges constatées d'avance	167 369		167 369	186 431
<b>TOTAL III</b>	<b>8 254 474</b>	<b>141 000</b>	<b>8 113 474</b>	<b>6 814 264</b>
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>9 566 696</b>	<b>1 230 967</b>	<b>8 335 729</b>	<b>7 010 775</b>

# Bilan Passif

	30/06/2024	30/06/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles	163 798	
Réserves pour projet de l'entité	2 462 830	2 537 306
Autres réserves	1 876 728	1 654 521
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 590 452	311 529
	<b>Situation nette</b>	<b>4 503 356</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	277	841
Provisions règlementées		
	<b>TOTAL I</b>	<b>4 504 198</b>
Comptes de liaison		
	<b>II</b>	
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	16 776	35 411
	<b>TOTAL III</b>	<b>35 411</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	105 728	93 334
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL IV</b>	<b>93 334</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	479 980	521 647
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	174 239	168 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 866	17 899
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 445 055	1 670 068
	<b>TOTAL V</b>	<b>2 377 832</b>
Ecart de conversion passif		
	<b>VI</b>	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>7 010 775</b>

# Compte de résultat

	30/06/2024	30/06/2023
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	630 365	619 167
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 547 552	1 444 589
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	309 412	310 888
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 014 876	651 596
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 227	10 596
Utilisations des fonds dédiés	35 411	99 101
Autres produits	126 189	110 843
<b>TOTAL I</b>	<b>3 671 032</b>	<b>3 246 780</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	837 010	1 331 519
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	554 417	565 679
Aides financières	45 524	45 249
Impôts, taxes et versements assimilés	42 596	37 299
Salaires et traitements	457 334	513 446
Charges sociales	225 670	198 858
Dotations aux amortissements et dépréciations	39 079	38 720
Dotations aux provisions	12 394	
Reports en fonds dédiés	16 776	35 411
Autres charges	104 187	103 369
<b>TOTAL II</b>	<b>2 334 988</b>	<b>2 869 551</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>1 336 045</b>	<b>377 229</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	130 875	18 314
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	133 629	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		41 179
<b>TOTAL III</b>	<b>264 504</b>	<b>59 493</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		103 265
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>		<b>103 265</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>264 504</b>	<b>-43 772</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>	<b>1 600 549</b>	<b>333 457</b>

## Compte de résultat (Suite)

	30/06/2024	30/06/2023
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		25 433
Sur opérations en capital	960	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	12 829	10 838
<b>TOTAL V</b>	<b>13 789</b>	<b>36 272</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		859
Sur opérations en capital	5 351	46 617
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>5 351</b>	<b>47 476</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>8 438</b>	<b>-11 204</b>
Participations des salariés aux résultats	<b>VII</b>	
Impôts sur les bénéfices	<b>VIII</b>	
	<b>18 535</b>	<b>10 724</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>3 949 326</b>	<b>3 342 545</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>2 358 874</b>	<b>3 031 016</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 590 452</b>	<b>311 529</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 8 335 729 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 590 452 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants et validés le 08/12/2022 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Changement de méthode comptable

### Réforme de la chasse

#### Fusion des comptabilités :

La loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 avait modifié la présentation des comptes annuels des fédérations départementales. Elle imposait à compter du 1er juillet 2001 une sectorisation des comptabilités des fédérations, savoir :

- une comptabilité autonome du "Service Général" ;
- une comptabilité autonome du "Service Prévention et Indemnisation des dégâts de grands gibiers et de sangliers" ;
- éventuellement une comptabilité autonome du "Service Elevage".

La réforme de la chasse de 2019 par la loi biodiversité du 24 juillet 2019, le décret du 6 septembre 2019, le décret du 6 février 2020 et les arrêtés du 11 février 2020 portant modèles de statuts des FDC – FICIF – FRC ont introduit un changement dans la tenue comptable appliquée par les fédérations de chasse en exigeant une fusion des comptabilités tenues jusque là (service général et service dégâts) au sein d'une unique comptabilité, tenue de façon analytique.

#### En ce qui concerne la présentation des comptes annuels :

Les comptes annuels qui sont établis au 30 juin 2024 ne proviennent donc plus de la "consolidation" des comptes annuels issus de chaque comptabilité autonome comme avant mais de la présentation d'une seule comptabilité.

#### En ce qui concerne le résultat :

Les charges imputées analytiquement au service "Dégâts de gibier" sont composées :

- des indemnités versées pour les dégâts,
- des vacations et des frais de déplacements des estimateurs,
- des charges liées à la protection des cultures,
- des charges de structure liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées selon une clé de répartition de l'ordre de 10 à 28 % en fonction de la nature du poste de charges ; clés de répartition adoptées par le Conseil d'Administration du 21/02/2012,
- des charges de personnel liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées au temps passé par chaque individu à ce service ; affectation validée par le Conseil d'Administration du 09/08/2022.

#### les produits affectés analytiquement au service "Dégâts de gibier" sont composés :

- des ventes de timbres grand gibier,
- des ventes de dispositifs de marquage,
- des subventions,
- des produits financiers.

Il est fait application du décret n° 2013-1221 du 23 décembre 2013 pour le calcul de l'indemnisation des dégâts. Les refacturations de frais d'estimateurs (seuil et abusif) sont comptabilisés au moment de leur paiement ou imputation sur les indemnisations de dégâts.

Projets bio diversité :

Dans le cadre de la réforme financière de la chasse, la FDC 88 a pris part sur l'exercice à différents projets de biodiversité, menés seule ou conjointement avec la Fédération Régionale.

Le financement de ces projets est assuré par l'attribution de subventions aux projets biodiversité à la FDC 88. Ces subventions sont comptabilisées pour l'intégralité du montant attribué au compte de résultat (#745100) au moment de la notification d'attribution.

Tout au long du projet de biodiversité, des charges sont engagées par la FDC 88.

Si les dépenses de la FDC 88 pour mener à bien le projet biodiversité sont supérieures à la subvention attribuée, la FDC 88 doit supporter sur ses fonds propres le surplus de dépense.

Si les dépenses de la FDC 88 sont inférieures à la subvention attribuée, la FDC 88 se devra de reverser le reliquat de la subvention non utilisé.

Ainsi, lorsqu'à la clôture de l'exercice, les projets menés par la FDC 88 ne sont pas encore clôturés, il est réalisé une situation des dépenses engagées. Les montants des subventions non dépensés pour ces projets sont alors neutralisés au compte de résultat (#689500) pour doter des fonds dédiés (#194500).

Au 30 juin 2024, les fonds dédiés aux projets de biodiversité se montent à 16 776 euros, pour un montant de subvention attribué sur l'exercice de 166 013 euros.

**Réforme du plan comptable associatif :**

Le règlement n°2018-06 applicable au 1er janvier 2020 pour les comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif n'a pas engagé de modification particulière dans la comptabilisation des opérations de l'association et dans la présentation de ses comptes.

**Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture**

Néant

**Projet associatif**

Par vote de l'assemblée générale du 29/04/2017, l'objet du projet associatif a été étendu, incluant désormais la mise en place d'opérations visant à recruter des nouveaux chasseurs.

Le projet associatif n'a vu aucune réalisation partielle au cours de cet exercice.

Le solde du projet associatif disponible s'élève toujours à 103 872,39 euros au 30 juin 2024 et concerne le projet suivant :

- mise en place d'opérations visant à recruter des nouveaux chasseurs.

**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la fédération n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, la fédération a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ;
- Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire.

• Logiciels		4 à 5 ans,
• Constructions		20 ans,
• Agencements et aménagements		4 à 20 ans,
• Mobilier de bureau et informatique		4 à 5 ans,
• Mobilier		8 ans,
• Collections	8 ans,	
• Matériels de transport		4 à 6ans.

#### Immobilisations financières

Le 27 avril 2018, la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a participé à une augmentation de capital de la SCI OISEAUX SAUVAGES ET HABITATS (Paris) pour un montant de 50 000 euros (50 parts sociales). A l'issue de cette opération, la Fédération détenait 5,23% du capital de cette société.

Le montant de la souscription, déconnecté de la valeur de la SCI au moment de l'opération, tient compte du potentiel de plus-values à moyen terme inhérent au projet d'extension des locaux dont la SCI est propriétaire et aux perspectives d'évolution du marché immobilier parisien.

C'est pourquoi au 30 juin 2024, les titres de la SCI ont été maintenus à leur valeur d'acquisition.

#### Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Les recettes pour la campagne 2023/2024 sont comptabilisées en créances acquises au 30 juin 2024 et constituent ainsi un produit constaté d'avance.

#### Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### Engagements de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- minimum légal de la convention collective Chasse (personnels des structures associatives cynégétiques) ;
- augmentation annuelle des salaires : 2% constant ;
- taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 3,4 % (inflation comprise) ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans ;
- taux de rotation retenu : très faible ;
- taux de charges patronales : 65 % pour la catégorie "non cadres" et 70 % pour la catégorie "cadres" ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité applicable : table réglementaire INSEE 2018- 2020;
- méthode de calcul retenue : méthode rétrospective prorata temporis.

La provision ainsi calculée s'élève à la somme de 105 728 euros.

#### **Contributions volontaires en nature**

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation chaque année. A la clôture 2024, la direction estime que cette valorisation est non significative.

#### **Fonds dédiés et reportés**

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 16 776euros.

#### **Honoraires liés à la certification légale**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 165 euros.

Les honoraires du commissaire aux comptes liés aux services autres que la certification des comptes sont nuls sur l'exercice.

#### **Rémunérations versées à certains dirigeants**

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

## Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 977			
<b>TOTAL</b>	<b>13 977</b>			
Terrains	114 176			
Constructions :	497 125			
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions	222 310		15 535	
Installations :	130 887		10 461	
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :	109 842			
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	87 399			
Emballages récupérables et divers	37 798			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 538</b>		<b>25 996</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	53 281			
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	-250			
<b>TOTAL</b>	<b>53 031</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 266 546</b>		<b>25 996</b>	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			13 977	
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>			<b>13 977</b>	
Terrains			114 176	
Constructions :			497 125	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencés et aménagt. const.			237 845	
Installations :			141 349	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencés et aménagt. divers				
- De transport			109 842	
Matériel :			106 202	
- De bureau et informatique, mobilier	-18 802			
Emballages récupérables et divers	-850		38 648	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>TOTAL</b>	<b>-19 652</b>		<b>1 245 186</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :			53 310	
- Participations				
- Titres immobilisés	-28			
Prêts et autres immobilisations financières			-250	
<b>TOTAL</b>	<b>-28</b>		<b>53 060</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-19 681</b>		<b>1 312 223</b>	

## Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice		
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 977			13 977		
<b>TOTAL</b>	<b>13 977</b>			<b>13 977</b>		
Terrains	95 351	3 915		99 266		
Constructions :						
- Sur sol propre	492 791	814		493 605		
- Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	191 736	4 858		196 594		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	113 628	8 071		121 699		
Installations générales, agencements et aménagements divers						
Matériel de transport	63 081	13 101		76 182		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	83 448	4 917	19 147	69 218		
Emballages récupérables et divers	16 023	3 403		19 426		
<b>TOTAL</b>	<b>1 056 058</b>	<b>39 079</b>	<b>19 147</b>	<b>1 075 990</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 070 035</b>	<b>39 079</b>	<b>19 147</b>	<b>1 089 967</b>		
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
<b>TOTAL</b>						
Terrains						
Constructions :						
- Sur sol propre						
- Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outill. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
<b>TOTAL</b>						
Frais d'acq. de titres de particip.						
<b>TOTAL GENERAL</b>						
<b>DOTATIONS NON VENTILEES</b>	<b>REPRISES NON VENTILEES</b>			<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>		
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

# Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	-250		-250
Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	399 961	399 961	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	36 000	36 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	246 899	246 899	
Charges constatées d'avance	167 369	167 369	
	<b>TOTAL</b>	<b>849 980</b>	<b>850 230</b>
			<b>-250</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

# Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	479 980	479 980		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	67 551	67 551		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	71 830	71 830		
Impôts sur les bénéfices	18 535	18 535		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 322	16 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	19 866	19 866		
Produits constatés d'avance	1 445 055	1 445 055		
<b>TOTAL</b>	<b>2 119 140</b>	<b>2 119 140</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

## Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 191 827	311 529			4 503 356
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	311 529	-311 529			1 590 452
<b>Situation nette</b>	<b>4 503 356</b>				<b>6 093 809</b>
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	841				277
Provisions règlementées					
<b>TOTAL</b>	<b>4 504 198</b>				<b>6 094 085</b>

Commentaire

## Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Cloture parking	5 372	5 649		5 372
TOTAL	5 372	5 649		5 372

## Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.		Montant global	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
<b>TOTAL</b>							
Contributions financières d'autres organismes							
Dossiers de biodiversité	35 411	16 776	35 411			16 776	
<b>TOTAL</b>							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 411</b>	<b>16 776</b>	<b>35 411</b>			<b>16 776</b>	

## Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
<b>TOTAL</b>				
Donations temporaires d'usufruit				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

# Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions réglementées</b>					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi	93 334	12 394			105 728
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>	<b>93 334</b>	<b>12 394</b>			<b>105 728</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations	274 629		133 629		141 000
<b>Total III</b>	<b>274 629</b>		<b>133 629</b>		<b>141 000</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III)</b>	<b>367 963</b>	<b>12 394</b>	<b>133 629</b>		<b>246 728</b>
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		12 394			
- financières			133 629		
- exceptionnelles					

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	10	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
	<b>TOTAL</b>	
	12	

## Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	442 116	482 974
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	115 908	116 551
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 866	9 504
Instruments de trésorerie		
<b>TOTAL</b>	<b>577 890</b>	<b>609 029</b>

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	66 000	120 225
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	56 907	18 556
<b>TOTAL</b>	<b>122 907</b>	<b>138 781</b>

Commentaire

## Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2024	30/06/2023
Produits :	- D'exploitation	1 445 055	1 670 068
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		<b>1 445 055</b>	<b>1 670 068</b>

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2024	30/06/2023
Charges :	- D'exploitation	167 369	186 431
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>		<b>167 369</b>	<b>186 431</b>

Commentaire

## Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	30/06/2024	30/06/2023	Montant	%
<b>Produits Exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.03	0.68	-0.65	-100.00
771000 Produits except. sur opérat. gest.	0.01		0.01	
771500 PRODUITS EXCEP RECETTES AJUSTE	0.02	0.68	-0.66	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	960.16	25 432.70	-24 472.54	-96.23
775000 PRODUITS CESSIONS ELEMENT ACTI		24 867.76	-24 867.76	-100.00
777100 SUBV.INVEST.CONS.GENERAL	564.94	564.94		
778000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	395.22		395.22	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 829.02	10 838.46	1 990.56	18.37
797658 TRANSFERT CH. FRAIS INDIRECTS ECO	12 829.02	10 838.46	1 990.56	18.37
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>13 789.21</b>	<b>36 271.84</b>	<b>-22 482.63</b>	<b>-61.98</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		858.98	-858.98	-100.00
672000 CHARGES S/EX. ANTERIEURS		858.98	-858.98	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 351.06	46 616.82	-41 265.76	-88.52
675200 VAL.CPTABLE IMMOB.CEDEES	1 102.57	16 945.60	-15 843.03	-93.49
678000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIV	4 248.49	29 671.22	-25 422.73	-85.68
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 351.06</b>	<b>47 475.80</b>	<b>-42 124.74</b>	<b>-88.73</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>8 438.15</b>	<b>-11 203.96</b>	<b>19 642.11</b>	<b>-175.31</b>

Commentaire